

La Nature Vaudoise

Journal de Pro Natura Vaud

N° 183 | Juin 2023



**Après les drainages
la sécheresse menace la rainette**

350 bénévoles sur la rive des Grangettes !

L'organisation du nettoyage

Pour Olivier qui prendra sa retraite à la fin de l'année, cette 33^e et dernière organisation du nettoyage des Grangettes lui a procuré beaucoup de stress. En effet, quelques jours avant la date, 300 personnes étaient annoncées: un record. Alors, comment les occuper et les encadrer pour qu'elles fassent plus de bien que de mal? À cause de la sécheresse de 2022, peu de bois était arrivé dans le lac... La parade fut vite trouvée: un grand nombre partirait avec un petit sac-poubelle de 17 litres, pour y jeter le plus de micro plastiques possible.

Le travail sur la rive du lac

Le jour venu, sur les rives, les bénévoles s'activent comme jamais; certain·e·s de façon musclée pour sortir les gros bois hors de l'eau et des roseaux, et surtout avec de la vase plein les bottes et au-delà! Des chaînes humaines se créent pour faciliter les gestes jusqu'aux filets qu'emporte un hélicoptère. D'autres, leur sac-poubelle à la main, s'attellent à retirer les déchets.

Comme chaque année, la quantité de petits morceaux de plastique est astronomique. La plupart des déchets sont des morceaux de source non identifiable. Un nombre impressionnant de Q-tips est toujours présent ainsi que des petites grilles provenant de

stations d'épuration des eaux. Les zones labourées par les sangliers nous font réaliser que nous ne voyons que la pointe de l'iceberg... mais personne ne se décourage, car chaque geste compte!

Le résultat de la journée

Au final, même si quelques kilos de plastique seulement ont été ramassés, toutes et tous sont très content·e·s, signe que les gens sont devenus sensibles à ce problème écologique. Le résultat, une dizaine de mètres carrés de plastique et 80 tonnes de bois récoltées, et ce dans l'entier des roseilières, est édifiant. Pour ce beau résultat, grand merci aux bénévoles et rendez-vous le 2 mars 2024.

*Kelly Delavy et Olivier Epars,
responsables des réserves*



*Il n'y a pas d'âge pour s'engager! – Photo
Olivier Epars*

Education à l'environnement aux Grangettes

Un précieux biotope

Endroit d'exception de par sa situation de delta et sa richesse ornithologique, le marais des Grangettes est un lieu très estimé loin à la ronde. Depuis des années de nombreuses personnes foulent les sentiers traversant cette réserve naturelle, en visite, en vacances ou par passion. La Fondation des Grangettes, outre son travail de gestionnaire, tente d'y maintenir un équilibre entre la nature et l'Homme, tout en étant tournée vers l'avenir. Aussi la construction d'un vrai centre nature d'accueil est maintenant devenue nécessaire et le projet avance.

En lien avec le public

Avec ses partenaires BirdLife et la Fondation des Grangettes, Pro Natura Vaud s'engage activement pour l'éducation à l'environnement et pour la sensibilisation du public au sein de la réserve. Une première étape en 2023 et 2024 permettra d'offrir diverses activités estivales aux visiteuses et visiteurs, tels que des visites guidées, et pour les enfants, des accueils à la mi-journée ou des animations. Une offre adaptée



Vue depuis la tour d'observation des Saviez.

sera aussi proposée aux établissements scolaires avoisinants dès la prochaine rentrée d'automne.

Transmettre nos valeurs

En imprimant une présence active et positive aux Grangettes, Pro Natura Vaud s'engage à sensibiliser durablement le public aux beautés paysagères, floristiques et faunistiques de la réserve. Un important travail sera également fourni pour le rendre attentif aux comportements adéquats à respecter, tout en lui permettant d'acquérir des connaissances naturalistes. C'est un lieu fragile et inestimable à préserver, dont il faut prendre le plus grand soin.

*Nathalie Mauri,
responsable éducation à l'environnement*

Observations ornithologiques depuis une palissade. – Photos Nathalie Mauri



Le retour du loup



Jeune loup surpris par un piège photographique. – Photo Gilbert Paquet

Une arrivée remarquée

Après avoir été éradiqué par les armes au siècle passé, le loup est revenu en Suisse dans la deuxième partie des années 90 depuis l'Italie pour arriver en Valais, dans les Préalpes vaudoises en 2007, dans le Jura neuchâtelois en 2013 puis dans le Jura vaudois dès 2014. Sa première reproduction est démontrée dans le Jura vaudois en 2019 dans la région du Marchairuz. Il faut aussi rappeler que l'arrivée du loup fut précédée par le fort développement des populations de cerfs.

Résonance médiatique

Une attention particulière a été portée à ce prédateur par les médias tout au long de la

recolonisation de ses territoires ancestraux pour dénoncer sa propension à dévorer des animaux de rente. Les spécialistes du loup sont peu souvent invités à s'exprimer.

Le monde agricole, particulièrement touché, ressent l'arrivée de cet animal comme un élément stressant qui augmente encore la charge de travail. Il faut aussi compter l'émotion très forte des éleveurs qui subissent des pertes d'animaux de rentes.

Réactions lentes

L'État a agi avec trop de retenue dans la mise en œuvre de mesures de protection des troupeaux sur le terrain. Dans le Jura

vaudois, seuls quelques parcs à cinq fils électriques pour la protection des bovins ont été installés, alors qu'au moins une trentaine de parcs pourrait être mise en place dans la région élargie du Marchairuz. Soutenu par Pro Natura Vaud, le gardiennage nocturne des alpages par des bénévoles semble aussi être une démarche efficace.

Dans le canton de Vaud, les mises en place de mesure de cohabitation avec les loups sont lentes. De quelques chiens de protection dans les Alpes, en passant par des enclos électrifiés ou des spots lumineux, peu de solutions novatrices ont été testées ou voulues par les particuliers.

Tirs rapides

En parallèle, la célérité avec laquelle l'État a ordonné le tir de loups contraste fortement avec la lenteur de la mise en place d'autres mesures. L'élimination de quatre loups en 2022, dont celle par erreur du mâle dominant de la meute du Marchairuz et d'un autre qui n'appartenait pas à la meute, puis celle de deux autres loups en France voisine, dont la femelle alpha de la meute du Risoud par les lieutenants de l'ouvetier de France*, ne saurait être une solu-

tion d'avenir. La disparition brutale d'individus dominants dans une meute peut engendrer des comportements problématiques au sein de celle-ci. Est-ce la raison des prédatons constatées sur des ovins près de fermes au-dessus de Morges en ce début d'année?

La cohabitation avec le loup

Le monde agricole, très conservateur, se sent menacé par des changements de pratiques. Pour l'instant, il est peu enclin à accepter ces évolutions, mais l'adaptation des éleveurs reste centrale et indispensable pour l'avenir du loup. Certes, l'acceptation du prédateur sera longue et difficile. Tout doit alors être entrepris pour la favoriser, que ce soit par des mesures financières, humaines ou techniques.

La présence du loup questionne, remet en cause les pratiques d'élevage apparues depuis la disparition des grands prédateurs, développe un engouement incroyable pour le *sauvage*, et déchaîne les passions. Rappelons-nous, il y a 30 ans, le lynx enflammait les esprits alors qu'il ne fait plus la une des médias aujourd'hui. C'est ce que l'on souhaite pour le loup.

*Le Groupe faune
de Pro Natura Vaud*

* En France, la louveterie est une institution créée sous Charlemagne par le capitulaire De Villis en 813, avec l'objectif de procéder à la destruction systématique et organisée des loups. Depuis 1971, la louveterie est chargée de veiller à la régulation des nuisibles et au maintien de l'équilibre de la faune sauvage (source: Wikipédia).



Les diverses fonctions des arbres en ville : des avantages insoupçonnés

Bienfaits pour la santé

Les arbres ont des effets positifs sur notre santé, tant mentale que physique. En ville, ils préservent notre intimité et mettent en valeur le panorama tout en cachant une partie du béton que l'on voit dès le lever du jour. Lorsqu'on est entouré d'arbres, on se sent plus serein et reposé, notre fatigue et notre stress diminuent.



La forêt urbaine de Montbenon fut sauvée grâce à la ténacité de Guillaume « Toto » Morand.

Bénéfices pour le climat urbain

Les arbres produisent de l'oxygène. Tout en améliorant la qualité de l'air, ils diminuent les concentrations de polluants. Ils consomment beaucoup plus de gaz carbonique (CO₂) qu'ils n'en rejettent, car ils l'absorbent et le fixent en le transformant en bois. Leur rôle est donc essentiel dans la lutte contre les effets du changement climatique. Les arbres contribuent aussi à la réduction des îlots de chaleur (de 2 à 8 degrés) et protègent du vent. Ils sont des climatiseurs naturels en produisant de l'ombre et en rejetant dans l'air l'eau absorbée du sol sous forme de vapeur.

Bénéfices pour la qualité de la vie

Grâce à leurs racines ramifiées et bien ancrées, les arbres diminuent les risques de glissements de terrain et d'inondations. Si les sols ne sont pas imperméabilisés à leur pied, les eaux de pluie sont mieux absor-

bées ce qui réduit les risques de débordement des égouts. Les rues bordées d'arbres incitent au ralentissement du trafic et à une plus grande attention de la part des conducteurs. Les allées ombragées sont agréables pour les piétons et les cyclistes. Un alignement d'arbres adultes peut atténuer le bruit de 20 à 40 %.

Bénéfices pour la biodiversité

Le bruissement des feuilles ainsi que le chant des oiseaux créent un environnement sonore agréable. Les arbres et les buissons sont aussi le siège principal de la nature en ville. Ils offrent des habitats, des refuges et de la nourriture aux insectes, aux oiseaux et aux mammifères urbains.

*Philippe Scherrer,
membre du Comité cantonal*

Pour votre don en faveur de Pro Natura Vaud

Pour le paiement électronique par E-banking:

Scannez le code QR et ajoutez le montant de votre don.

Ou saisissez les chiffres qui composent l'IBAN et le numéro de référence figurant sur le BV et ajoutez le don souhaité.

Par ordre de paiement bancaire ou paiement au guichet postal:

Inscrivez à la main votre nom et votre adresse ainsi que le montant de votre don, découpez le bulletin le long de la ligne imprimée et remettez-le à votre banque ou à votre office postal.

Récapitulé

Compte / Payable à

CH98 0900 0000 1001 5602 3

Pro Natura Vaud

Bd de Grancy 56

1006 Lausanne

Payable par (nom/adresse)

└

└

Monnaie

CHF

└

Monnaie

CHF

└

Montant

└

Point de dépôt

└

Section paiement

Compte / Payable à

CH98 0900 0000 1001 5602 3

Pro Natura Vaud

Bd de Grancy 56

1006 Lausanne

Informations supplémentaires

Don-La Nature Vaudoise 183

Payable par (nom/adresse)

└



└

└

└

Nous agissons en tant qu'avocats de la nature !

Sur plusieurs fronts

Les actions sur le terrain de Pro Natura Vaud sont bien connues de la population. Nous intervenons régulièrement en faveur des espèces menacées de façon ciblée. Nous sommes aussi actifs dans l'éducation à l'environnement afin de sensibiliser et gagner les enfants et les adultes à la cause de la nature. Sans oublier notre lutte pour la biodiversité qui se fait à travers différents angles dont celui de la politique. L'initiative paysage et l'initiative biodiversité en sont de bons exemples.

Les bases légales pour défendre la nature

Heureusement, le droit suisse offre des outils légaux comme le droit d'opposition permettant de formuler des objections lors des procédures d'autorisations de construire. Pro Natura Vaud peut aussi faire valoir son droit de recours qui est octroyé aux associations de protection de la nature.

Un gros travail pour la nature

Pro Natura Vaud s'est impliquée en 2022 en déposant 82 oppositions. 53 dossiers ont été clôturés en fin d'année. Si nous avons subi 12 levées d'oppositions, 41 cas ont été résolus par abandon des projets ou par retrait de nos interventions.

Un droit de recours utilisé avec parcimonie

Cet ultime moyen est utilisé avec la plus grande prudence. Pro Natura Vaud examine attentivement chaque cas avant de demander un arbitrage judiciaire et de saisir les tribunaux. Ce n'est que dans les cas flagrants, lorsque les lois promulguées en faveur de la protection de la nature ne sont pas respectées, que la voie du recours est décidée.

Une nouvelle menace contre le droit de recours

Aux Chambres fédérales, un projet de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEAT-N), vise à modifier la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN), qui permet aux organisations nationales de protection de l'environnement de déposer un recours contre certains projets pour violation du droit environnemental. La Commission propose de limiter le droit de recours aux projets de constructions de logements d'une surface de plancher supérieure à 400 m². Un petit projet comme celui d'une villa ne serait ainsi plus exposé au risque de recours d'une organisation de défense de l'environnement.

Philippe Scherrer

Initiative populaire fédérale « Pour une limitation des feux d'artifice »

Publiée dans la Feuille fédérale le 3.05.2022. Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

La Constitution fédérale¹ est modifiée comme suit :

Art. 74a Feux d'artifice

¹ La vente et l'utilisation de pièces d'artifice qui causent du bruit sont interdites.

² Pour les événements d'importance suprarégionale, l'autorité cantonale compétente peut, sur demande, accorder des autorisations exceptionnelles.

³ L'exécution des dispositions fédérales incombe aux cantons dans la mesure où elle n'est pas réservée à la Confédération par la loi.

Art. 197, ch. 13²

^{13.} Disposition transitoire ad art. 74a (Feux d'artifice). Les dispositions d'exécution de l'art. 74a entrent en vigueur deux ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons.

¹ RS 101

² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Seuls les électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton	Postleitzahl	Commune politique	Adresse exacte (rue et numéro)	Date de naissance (jour/mois/année)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote : Roman Huber, Panoramast. 14a, 5417 Untersiggenthal; Stefanie Walpen-Ammann, Aufdorfstr. 107, 8708 Mannedorf; Corinne Meister, Moosstr. 95, 8715 Bollingen; Frank Zeugin, Derray-les-Clos 5, 1721 Mésery; Nick Beglinger, Kohlrainstr. 8, 8700 Küsnacht; Julia Brogi, Leuengasse 1, 8142 Uitikon; Sandra Boucek, Hinterfeldstr. 10, 8892 Berschis; Maya Conoci, Chressibuech 27, 8580 Hefenhofen; Cinzia Vincenzi, Natterweg 38, 4852 Rothrist; Heidi Hirsiger, Impasse des Agges 11, 1754 Avry-sur-Matran; Ernst Künzler, Bündtenweg 3, 5064 Wittnau; Ruth Herrmann, Homburgstr. 44, 4612 Wangen b. Olten; Eduard Rosenstein, Geissacher 3, 8126 Zumikon; Bianca Kömer, Löwenstr. 1b, 8590 Romanshorn; Caroline Mülle, Geilenbielstr. 14, 6467 Schattdorf.

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 3.11.2023

Le/La fonctionnaire soussigné/elle certifie que les (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques. Le/La fonctionnaire compétent/le pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu :

Date :

Signature manuscrite :

Fonction officielle :

Sceau

Que demande l'initiative pour une limitation des feux d'artifice ?

La vente et l'utilisation de feux d'artifice produisant du bruit à des fins privées doivent être interdites. Les produits pyrotechniques tels que les volcans, les feux de Bengale et autres feux d'artifice silencieux ne sont pas concernés par l'interdiction. Les feux d'artifice publics professionnels ayant lieu lors de grandes occasions doivent rester possibles, pour autant que l'organisateur ait, au préalable, obtenu l'autorisation nécessaire.

Une chance pour nous tous

Les personnes, les animaux et l'environnement doivent être protégés contre les feux d'artifice bruyants et arbitraires et contre leurs effets. Pour qu'une initiative populaire soit lancée, 100 000 signatures valables doivent être récoltées d'ici au 3 novembre 2023. Ensuite, les électeurs et électrices auront l'occasion de se rendre aux urnes pour se prononcer sur l'initiative pour une limitation des feux d'artifice.



Pour plus d'informations, consultez notre site web :

www.feuerwerksinitiative.ch/fr



Seules les listes de signatures envoyées par la poste sont valables pour les initiatives fédérales.

Une initiative coûte cher. Nous vous remercions pour votre don !
Feuerwerksinitiative, 5417 Untersiggenthal
IBAN: CH45 0483 5362 1355 7100 0

Prière
d'affranchir

Feuerwerksinitiative
Kantonsstrasse 29
7205 Zizers



Initiative populaire fédérale
Pour une limitation des feux d'artifice

Les Mollards-des-Aubert à la vallée de Joux



La ferme telle que l'artiste Pierre Aubert l'avait peinte.

La réserve naturelle de Pro Natura Vaud

Cette réserve de 17 hectares est située sur les hauts du Brassus dans le périmètre de l'Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale. Elle est composée de pâturages, d'un îlot de forêt en sénescence de 2,4 ha où les arbres sont laissés à vieillir pour que la forêt retrouve sa dynamique de développement naturelle. Il y a aussi la ferme-horlogère des Mollards-des-Aubert. Ce bâtiment datant de 1720 et classé monument historique d'intérêt régional, fait l'objet d'un programme de rénovation et de mise en valeur.

Elle fut la dernière ferme d'altitude occupée à l'année à la Vallée comme en de nombreux lieux du Jura suisse. Jusqu'en 1960, les membres de l'une des familles Aubert y ont pratiqué plusieurs activités reflétant le développement économique de la vallée de Joux: agriculture, polissage de pierres d'horlogerie, coutellerie, minoterie, chocolaterie ont permis une survie modeste. L'artiste graveur Pierre Aubert fut le dernier habitant du lieu.

Des rénovations conséquentes ont été entreprises ces dernières années. – Photo Jean-Luc Piguet

Vocation future

Depuis plusieurs années, la Fondation Les Mollards-des-Aubert – dont Pro Natura Vaud est membre fondateur – entreprend des travaux de rénovation pour redonner vie à ce bâtiment emblématique. Le but est de le mettre à la disposition du public, en créant un logement de vacances, un espace muséal, ainsi que des locaux multifonctionnels pouvant accueillir des activités de sensibilisation à l'environnement notamment.

D'importants travaux ont pu être réalisés l'année dernière avec la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, particulièrement la façade ouest couverte de tavillons. Hors d'eau et ainsi sécurisé, le bâtiment est préservé des risques de dégâts majeurs. Le calendrier des prochains travaux dépendra de la rentrée des fonds.

Si vous souhaitez suivre ce projet et manifester votre soutien, vous trouverez davantage d'informations sur le site de la Fondation: www.les-mollards-des-aubert.ch.

Jean-Luc Piguet, vice-président du Conseil de la Fondation Les Mollards-des-Aubert



Le hot spot de Lavigny



L'étang temporaire d'Arborex à Lavigny.

L'étang du stand de tir

Les marais ont été largement détruits par les travaux de drainages menés ces 150 dernières années. Il est important de signaler que le grand étang temporaire d'Arborex à Lavigny a survécu aux drainages. Il figure à l'Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale. Il est considéré comme un hot spot pour les espèces présentes dites *pionnières* telles que la rainette verte dont c'est la plus grande station connue du canton de Vaud, le crapaud calamite, mais aussi le triton crête quasi éteint dans notre canton. Plusieurs plantes aquatiques particulières s'y trouvent également. Par ailleurs, les abords de cette gouille offrent également un site de nidification au tarier pâtre, à la pie-grièche écorcheur, au torcol et à bien d'autres oiseaux.

Intervention humaine

À l'heure actuelle, la survie des espèces menacées dépend essentiellement de la volonté de maintenir les dernières zones

humides existantes et d'en restaurer des anciennes. Favoriser les espèces d'amphibiens menacées du Plateau suisse consiste avant tout «à aménager de nouveaux sites de reproduction» (Pellet & Amstutz 2013), dont des plans d'eau temporaires. L'assèchement des mares de la fin de l'été à la fin de l'hiver a pour avantage de bannir les prédateurs des amphibiens, tels les poissons lâchés illégalement.

La rainette pourrait disparaître

À Arborex, les effectifs de la rainette figurent parmi les six plus grandes populations de Suisse. En 2010, un chœur de 230 mâles chantait. Mais depuis, la situation a bien changé en quelques années: diminution des précipitations au printemps et augmentation des températures déjà avant le début de l'été.

Lors des trois dernières années, la section Ouest du Groupe batraciens de Pro Natura Vaud s'est rendue régulièrement sur le site

pendant la période de reproduction des rainettes. Les constatations sont sans appel, la gouille présente dès le mois d'avril une superficie beaucoup plus réduite que par le passé. Elle était par ailleurs déjà à sec au début du mois de juillet, voire même déjà début juin. Ces conditions n'ont pas permis la métamorphose des têtards de rainettes ni des tritons crêtés. Il a d'ailleurs été constaté que la reproduction n'a quasiment pas eu lieu en 2022.

Les adultes peuvent assurer quelques années de fécondité et donc survivre un ou deux ans consécutifs de sécheresse sans possibilité de reproduction. Mais si celle-ci reste complètement impossible, des populations même importantes risquent de disparaître et de ne plus garantir à terme la survie de leur espèce.

Chercher des solutions

Le site de Lavigny étant d'importance nationale, aucune mesure d'aménagement ne peut être entreprise sans obtenir des autorisations. Pour parer au plus pressant, Pro Natura Vaud a proposé la creuse de gouilles de remplacement à proximité afin de créer des sites de compensation. Elles devraient offrir les conditions nécessaires pour la reproduction et la métamorphose des larves, notamment de rainettes mais aussi de tritons crêtés et des autres espèces d'amphibiens vulnérables dans ce site emblématique de notre région.

*Emmanuel Jelsch,
membre du Groupe batraciens Ouest*

Le mâle de la rainette gonfle son sac vocal pour émettre un puissant chant. – Photo Jérôme Pellet



OUI

Loi climat 18 juin



*Des encouragements
à voter OUI
à la Loi climat.*

Votations fédérales le 18 juin 2023 OUI à la Loi climat

Le référendum de l'UDC ayant abouti, le peuple suisse doit voter sur cette nouvelle loi. Le Parlement l'avait adoptée en réponse à l'Initiative des glaciers. Elle porte sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

Les buts de la Loi climat

La Suisse ramènera ses émissions de gaz à effet de serre à zéro net d'ici à 2050, ce qui correspond à l'objectif de l'Accord de Paris. Des mesures concrètes permettront d'y parvenir, sans créer de nouvelles taxes ou des interdictions. 200 millions de francs seront mis à disposition chaque année pendant 10 ans pour encourager le remplacement des installations de chauffage à combustible fossile et des chauffages électriques fixes. En outre, la Loi climat renforce les

mesures d'adaptation et de protection face aux effets des changements climatiques.

Un fort soutien de tout bord

Lors du processus parlementaire déjà, la Loi climat avait été plébiscitée par 38 voix contre 4 au Conseil des États et par 139 voix contre 51 au Conseil national. Elle bénéficie toujours d'un large soutien des partis de gauche et d'autres de droite, ainsi que des milieux économiques, agricoles, ou encore d'organisations environnementales. Les personnalités vaudoises qui s'engagent dans le canton de Vaud pour cette loi sont visibles sur le site Internet oui-loi-climat.ch/comites/vaud.

Plus que jamais, le 18 juin, protégeons nos conditions de vie et prenons nos responsabilités pour les générations futures en votant OUI à la Loi climat !

*Déborah Sangsue, chargée de la campagne
OUI à la Loi climat dans le canton de Vaud*



Initiative cantonale « Pour le climat »

Le 18 juin, les électrices et électeurs de notre canton vont être appelé-e-s à se prononcer sur l'initiative populaire cantonale «Pour le climat». Lancée en 2019, celle-ci souhaite inscrire dans la Constitution vaudoise la protection du climat et de la biodiversité, entre autres tâches de l'Etat. Elle demande également que le Canton et les communes prennent les mesures nécessaires afin de respecter les engagements pris par notre pays en matière de réduction des émissions de CO₂ via l'Accord de Paris sur le climat, avec comme objectif, zéro émission nette en 2050. Enfin, l'initiative charge les personnes morales détenues tout ou partie par les pouvoirs publics, comme la Banque Cantonale Vaudoise ou les Retraites populaires, de participer également à cet effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Trop d'argent est encore investi aujourd'hui dans des activités nuisant à notre environnement, en Suisse comme à l'étranger, alors qu'il devrait être placé dans la transition énergétique!

Votation cantonale
le 18 juin 2023

Agir pour le changement

Notre environnement souffre, et il est essentiel d'agir de manière déterminée aujourd'hui afin d'éviter le pire. Beaucoup de réalisations peuvent être entreprises à l'échelle locale, et nos autorités ont besoin d'un coup de pouce législatif afin de mieux prendre en considération les intérêts de la nature et du climat dans les politiques publiques. Les actes politiques en faveur de la biodiversité ont trop longtemps été le parent pauvre de l'engagement étatique, et il faut que cela change! Pro Natura Vaud soutient ce texte, et vous invite à glisser un OUI dans l'urne le 18 juin prochain, comme le font d'ailleurs de nombreux partis politiques, le Conseil d'Etat vaudois et le Grand Conseil.

*Alberto Mocchi,
membre du Comité cantonal*



La Nature Vaudoise

Les Brèves

Signez l'initiative pour une limitation des feux d'artifice

Chaque année, au 1^{er} août et à la Saint-Sylvestre, la magie des feux d'artifice devient un enfer pour la faune qui nous entoure, provoquant la mort de centaines d'oiseaux, sans compter l'impact sur l'air saturé de particules fines. Une feuille de signatures est placée dans cette édition: signez-la, faites-la signer et renvoyez-la par poste au plus vite!

Participez à rédaction de *La Nature Vaudoise*

Vous aimez écrire et vous souhaitez promouvoir les activités de votre association Pro Natura Vaud auprès des autres membres. Il y a beaucoup à raconter. Alors si vous êtes intéressé·e à participer à la préparation des éditions de ce journal, nous vous accueillerons volontiers. Contactez-nous en envoyant un courriel à pronatura-vaud@pronatura.ch.

Pro Natura Vaud va déménager

L'équipe des collaboratrices et des collaborateurs du secrétariat de Pro Natura Vaud s'est renforcée progressivement au fil des ans pour soutenir le Comité cantonal et les comités régionaux. Désormais, le secrétariat de Pro Natura Vaud est à l'étroit dans ses locaux au boulevard de Grancy 56 situés à proximité de la gare de Lausanne. Par conséquent, un déménagement s'impose pour mettre à disposition 13 places de travail et une salle de réunion pour les employé·es, ainsi que les bénévoles qui participent à l'administration de l'association. Après deux ans de recherche, nous espérons pouvoir enfin déménager prochainement dans des locaux proches de la gare.

Pas de parc éolien à la vallée de Joux

En automne dernier, le Tribunal fédéral a annulé l'autorisation d'aménager le parc éolien Eoljoux dans une zone protégée du Jura vaudois. Le recours de la Commune du Chenit contre l'arrêt du Tribunal cantonal, qui avait admis le recours de Pro Natura Vaud et des autres associations, a été rejeté. Les sept éoliennes ne doivent pas être installées dans l'un des derniers habitats du grand tétras. La protection de cette espèce prioritaire au niveau national l'a emporté sur les autres intérêts. Il est à noter que l'Office fédéral de l'environnement était aussi opposé à ce projet.